

L'IMPACT D'UNE SÉCURITÉ ACCRUE À LA FRONTIÈRE SUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT DU CANADA

Dans le monde de l'après-11 septembre, il est presque impossible de parler de commerce et de liens canado-américains sans aborder la question de la sécurité. Dans ce rapport, nous tenterons de mettre quelques valeurs quantitatives dans la problématique émergente du commerce et de la sécurité.

La principale répercussion des nouvelles exigences en matière de sécurité, après le 11 septembre, sur les flux de commerce et d'investissement du Canada se fera sentir à la frontière du pays avec les États-Unis. Il peut y avoir certains frais directement liés à la sécurité, par exemple la taxe de sécurité perçue aux aéroports et le coût du personnel supplémentaire affecté à la surveillance des frontières. Cependant, la plupart des coûts d'une sécurité accrue pour les négociants se présenteront sous la forme de délais accrus aux points de passage terrestre de la frontière. Non seulement les délais imposeront-ils un coût, mais ce qui pourrait être plus important, c'est l'incertitude associée à ces délais.

Les délais réels plus importants et l'incertitude associée à la variabilité de ces périodes d'attente (tant les fluctuations à court terme que l'incertitude à plus long terme quant à la nature future de la frontière) imposeront un obstacle ressemblant à des droits tarifaires tant sur les importations d'intrants intermédiaires ou de produits finals destinés à la consommation que sur les exportations. Cependant, contrairement à un droit tarifaire, les délais d'attente et l'incertitude n'engendrent aucune recette pour le gouvernement, mais représentent une perte sèche pour l'économie. Une partie de cette perte sera assumée par les consommateurs sous forme de prix plus élevés, tandis qu'une autre partie sera absorbée par les négociants eux-mêmes. C'est pour cette raison qu'il est prioritaire que les gouvernements tant canadien qu'américain réduisent au minimum ces pertes tout en maintenant le niveau souhaité de sécurité. Il y a par ailleurs un certain nombre d'initiatives que les négociants peuvent prendre afin de minimiser l'impact des frictions à la frontière.

Les négociants peuvent choisir d'accroître leurs stocks. Le fait de détenir ces stocks comporte lui-même un coût et ce coût doit être comparé à celui qui représente un délai possible à la frontière sur la production. Outre la détention de stocks supplémentaires, on pourrait envisager d'autres méthodes de réduire les coûts imposés par les délais d'attente à la frontière. Parmi ceux-ci, il y a : a) chercher à faire coïncider les expéditions transfrontières avec les périodes où les délais d'attente sont les plus courts; b) déplacer les expéditions vers les postes frontaliers où les délais d'attente sont les plus courts; et c) changer de mode de transport afin de réduire au minimum les délais d'attente. Toutes ces méthodes exigeraient une connaissance des délais d'attente à la frontière. L'Agence des douanes et du revenu du Canada publie maintenant sur son site Web les délais d'attente moyens aux principaux points de passage à la frontière à trois heures d'intervalle et, depuis peu, à une heure d'intervalle. Les données sur les délais d'attente à la frontière devraient, dans une certaine mesure, traduire le fait que les entreprises ajustent leur comportement afin de réduire au minimum l'incidence de ces délais sur leurs activités.

